

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 OCTOBRE A 20H00**

\*\*\*\*\*

**PRESENTS :**

M. FAVRE Jean-Pierre, Me DENIAUD BOUET Estelle, MM. BURLET Jérôme, ROLLAND Alexis, BLANC Loïc, BRIQUET Dominique, MACHET Franck, YON Philippe.

**ABSENTS REPRESENTES :**

RASONGLES Christophe (pouvoir donné à ROLLAND Alexis), ALEXIS Jean-Jacques (pouvoir donné à FAVRE Jean-Pierre), DEVILLE Jean-Pierre (pouvoir donné à DENIAUD BOUET Estelle).

**ABSENTS :**

MM. AMIEZ Hugo, JACQUINOT Gillian, TRINQUET Yannick, VOISIN Michel.

## **I. Institution et vie politique**

Monsieur le Maire justifie la réunion en urgence du Conseil municipal. La bonne administration de la commune requiert une réunion en urgence de l'assemblée afin de désigner un nouvel adjoint en remplacement du troisième adjoint démissionnaire Monsieur Jérôme BURLET.

### **1.1 Election d'un adjoint**

Madame Estelle DENIAUD BOUET est désignée secrétaire de séance. MM Alexis ROLLAND et Jérôme BURLET sont désignés assesseurs. Considérant la démission de Monsieur Jérôme BURLET de son mandat d'adjoint tout en conservant celui de conseiller municipal, il est procédé à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidat unique déclaré : Jean-Pierre DEVILLE

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 10

Majorité absolue des suffrages exprimés : 6

A obtenu : 10

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Elit adjoint Monsieur Jean-Pierre DEVILLE ;
- Précise que Monsieur Jean-Pierre DEVILLE devient quatrième adjoint ;
- Modifie en conséquence l'ordre du tableau du conseil municipal.

### **1.2 Fixation de l'indemnité du nouvel adjoint**

Le Conseil municipal :

- fixe pour Monsieur Jean-Pierre DEVILLE, quatrième adjoint, un taux d'indemnité de 9,5% de l'indice brut terminal en vigueur ;
- décide d'appliquer la majoration de 50 % pour classement « Station de tourisme ».

Le Maire

Jean-Pierre FAVRE

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. Favre', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'PALOGNAN-LA-VALLEE' at the top and 'MUNICIPALITE' at the bottom, with a central emblem.